



Villefranche de Rouergue, le 12 JAN. 2025

## COMpte RENDU DE RÉUNION

### COMMISSION DE SUIVI DE SITE SNAM 23 OCTOBRE 2024 - Villefranche-de-Rouergue

**Participants :** Voir liste en annexe

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 11 octobre 2023
- Bilan des activités de la société SNAM depuis la dernière CSS
- Bilan des actions réalisées en 2023/2024 par l'inspection des installations classées (DREAL)
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 17h05 sous la présidence de Monsieur Burbaud, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue.

Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.

**1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 11 octobre 2023**

Le compte-rendu de la CSS du 11 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**2) Bilan annuel des activités de la société SNAM depuis la dernière CSS**

2.a) Présentation du bilan annuel et du dossier d'information du public au titre de l'année 2023

Mme la représentante de la société SNAM présente les activités du site :

- Logistique : commercialisation de solutions d'emballage pour les batteries endommagées ; collecte des batteries industrielles en Europe ; transport de cellules individuelles et des batteries ; stockage des déchets non dangereux.
- Traitement : tri des différentes technologies de batteries et de piles, recyclage des piles (alcalines, salines), des batteries (NiCd, NiMH, li-ion et NiNa) et des déchets de production, commercialisation de métaux (Cd) et produits finis (alliages, NiFe et Melco).

La production des volumes traités et des matières produites en 2023 est exposée, ainsi que l'accidentologie et les formations réalisées. 12 accidents du travail ont été constatés en 2023.

En termes de performance environnementale, la consommation électrique a diminué, contrairement à la consommation d'eau qui a légèrement augmenté.

M. le chef de l'UID de la DREAL souhaite connaître le différentiel entre les entrées et les sorties de production.

M. le représentant de la société SNAM précise que les différentiels positifs concernent les déchets de galvanisation. Les co-produits sont revendus à des ferrailleurs, dans un objectif de revalorisation.

Le représentant du conseil départemental de l'Aveyron souhaite comprendre les raisons de la diminution de l'électricité.

Le représentant de la société SNAM fait savoir que la société a installé des panneaux photovoltaïques à autoconsommation sur le parking des employés. L'automatisme de contrôle de la distillation du cadmium a été modifié.

L'autosurveillance réalisée en 2023 montre des résultats conformes concernant la quantité de cadmium rejeté dans l'atmosphère en sortie de cheminée, sur la qualité de l'air ainsi que sur les rejets aqueux. Les performances environnementales sont présentées concernant les cheminées A, C, D et E. Les concentrations sur tous les paramètres sont conformes, néanmoins le flux est en dépassement sur la cheminée D.

#### 2.b) État d'avancement des travaux liés à la mise en place des cellules de stockage et des fours de thermolyse

Le représentant de la société SNAM expose le projet concernant la mise en place d'alvéoles de stockage et de fours de thermolyse. La construction de 16 alvéoles destinées au stockage des batteries démontées en attente de passage dans les fours de thermolyse est actuellement en phase finale.

M. le chef de l'UID de la DREAL souhaite savoir si les premières batteries ont été installées dans les alvéoles.

Le représentant de la société SNAM indique que des batteries NiMH sont d'ores et déjà installées dans certaines alvéoles.

Le capitaine du SDIS aimerait avoir un aperçu complet de la détection incendie.

Le représentant de la société SNAM précise que chaque alvéole est équipée d'une caméra thermique. Un gardiennage de nuit est mis en place de 21h00 à 5h00. Plusieurs RIA sont installés sur la plateforme ainsi que des poteaux incendie.

La société SNAM fait savoir qu'une visite sera initiée en collaboration avec le SDIS à la fin des travaux.

M. le maire de Viviez souhaite savoir si la société possède des groupes électrogènes en cas de panne électrique.

Le représentant de la société SNAM répond par la positive. Le site possède deux groupes électrogènes de secours, dont les tests sont réalisés régulièrement.

Concernant les fours de thermolyse, une installation en deux phases est réalisée avec deux unités de chauffe de capacité unitaire de 5,5 T/j. Selon le planning actuel, les fours de thermolyse seront mis en service fin janvier 2025.

L'unité de broyage et de séparation est en cours de montage.

#### 2.c) Actions engagées sur l'installation de traitement des effluents atmosphériques de l'unité hydrométallurgie (cheminée E)

Le représentant de la société SNAM rappelle que les premiers rejets anormaux de zinc ont été identifiés en décembre 2022 en sortie de cheminée E (hydrozinc). Des analyses complémentaires réalisées en avril et juillet 2024 ont confirmé ces dépassements. Ainsi, un audit a été mené en novembre 2023 afin de trouver une solution technique permettant de réduire les émissions de zinc dans l'atmosphère. Les actions mises en place sont présentées.

Une campagne de prélèvement a été réalisée le 23 avril 2024. La solution technique a permis de réduire de manière significative la concentration et le flux sans toutefois atteindre la valeur limite d'émissions en flux (+ 10%).

Cependant et suite à la perte d'un des plus gros clients, la société SNAM a fait le choix, depuis le 8 août 2024, de stopper la production de l'activité hydrozinc. La cessation définitive d'activité devrait intervenir d'ici la fin d'année 2024 par l'arrêt des expéditions.

M. le représentant de l'association ADEBA souhaite savoir si les rejets de zinc ont eu un impact sur les salariés.

Le représentant de la société SNAM répond par la négative. Tout le personnel intervenant dans cet atelier est équipé d'un appareil individuel respiratoire à ventilation assistée, de type Versaflo. L'ensemble des salariés travaillant sur cet atelier ont été suivis sur leur taux de zinc. Le suivi biologique est adapté en fonction de la localisation des salariés.

**2.d) Mise en place d'une unité de démontage manuel et de stockage de batteries Li-ion et NiMH**

Le site de SOPAVE va accueillir prochainement un atelier de démontage de batteries Li-Ion et NiMH suite à l'incendie qui s'est déclaré sur le site de Sopave le 17 février 2024, empêchant le développement des activités initialement prévues. Un portefeuille à connaissance a été déposé en ce sens en juin 2024 afin d'installer cet atelier et de nouvelles alvéoles de stockage en zone nord du site SNAM. L'autorisation a été accordée par arrêté préfectoral complémentaire du 16 juillet 2024.

En cas de départ de feu sur une batterie en cours de démontage, une procédure spécifique a été mise en place, permettant son immersion dans des bacs à eau. Des tests ont été réalisés sur des petites et grandes batteries.

M. le capitaine du SDIS souhaite connaître la détection incendie de l'atelier.

Le représentant de la société SNAM signale que deux détecteurs ponctuels sont positionnés par alvéole. L'atelier possède, également, un RIA.

La modélisation des effets d'un incendie d'une alvéole de stockage est présentée. Le cloisonnement (mur coupe-feu 3h entre chaque alvéole) permet de limiter l'incendie à une seule alvéole. Les effets thermiques ne sortent pas des limites de propriété. Aucun effet toxique n'est observé à hauteur d'homme en dehors du site et aucun effet domino n'est constaté.

**2.e) Incident sur les rejets atmosphériques en sortie de cheminée A**

Une présentation est réalisée sur les rejets anormalement élevés en cadmium constatés en sortie de la cheminée A sur la période du 20 au 23 septembre 2024. Dès la détection des hausses de rejets, un arrêt immédiat des installations et une inspection approfondie ont été réalisés.

L'hypothèse retenue est une accumulation de poussières dans les conduits qui seraient tombées subitement en raison des vibrations dues soit au violent orage qui s'est abattu dans cette zone au cours de week-end, soit aux travaux à proximité. Une inspection des conduites et un ramonage humide ont été effectués.

M. le représentant du conseil départemental de l'Aveyron souhaite connaître le traitement des eaux de lavage par voie humide.

Mme la représentante de la société SNAM signale que le traitement est réalisé en interne par évapo-concentration.

**3) Bilan des actions réalisées en 2023/2024 par l'inspection des installations classées**

**3.a) CODERST du 7 décembre 2023 et arrêtés préfectoraux du 12 décembre 2023**

M. l'inspecteur de la DREAL rappelle que le CODERST du 7 décembre 2023 a permis de présenter le projet d'arrêté préfectoral autorisant la poursuite des activités de la société sous le statut de Seveso seuil haut, ainsi que le projet d'arrêté préfectoral de servitudes d'utilité publique. A la suite de la réunion, un avis favorable a été émis à l'unanimité. Les arrêtés ont été signés le 12 décembre 2023.

**3.b) Inspections du 21 novembre 2023 et du 14 mai 2024**

M. l'inspecteur de la DREAL présente l'inspection du 21 novembre 2023, ayant pour thème le respect de certaines prescriptions liées au fonctionnement de l'unité hydrométallurgie. L'exploitant respecte la capacité de traitement fixée à 20t/j.

M. l'inspecteur de la DREAL présente l'inspection du 14 mai 2024, pour thème la surveillance des eaux souterraines, l'état des matières stockées et l'organisation des stockages. Une réponse satisfaisante a été apportée par l'exploitant, dans son courrier du 12/07/2024.

Concernant la surveillance des eaux souterraines, un délai de six mois (06/12/2024) a été octroyé à

l'exploitant pour apporter des éléments de réponse.

### 3.c) Suivi de la mise en demeure du 21 novembre 2023

Suite à l'inspection du 24 mai 2023, une mise en demeure a été actée le 21 novembre 2023, portant sur les émissions atmosphériques en sortie de la cheminée E (hydrozinc).

Après le prélèvement du 23 avril 2024, les derniers résultats d'analyses indiquent un retour presque à la normale des valeurs limites de rejet. Compte tenu de l'arrêt définitif des activités hydrozinc annoncé fin 2024, l'arrêté de mise en demeure sera abrogé.

### 3.d) Présentation des résultats de la campagne d'analyses sur les PFAS

M. l'inspecteur de la DREAL présente les résultats de la campagne d'analyse des PFAS (acronyme anglais pour désigner les substances per ou polyfluoroalkylés). Ils sont difficilement biodégradables et très persistants dans l'environnement. Trois campagnes de mesures, prévues par l'arrêté ministériel du 20 juin 2023, ont été réalisées. La société SNAM ne fait pas partie des sites retenus. Les seuils sont largement en dessous des seuils nationaux.

### 3.e) Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire du 16 juillet 2024

Un arrêté préfectoral complémentaire a été signé le 16 juillet 2024, pour la mise en place d'une unité de démontage manuel et de stockage de batteries Li-ion et NiMH. Les activités prévues au sein de cette nouvelle installation sont : le stockage de batteries en attente de démontage dans quatre cellules, ainsi que la mise en place de trois ateliers.

M. le représentant du conseil départemental de l'Aveyron souhaite connaître le nombre de batteries démantelées quotidiennement.

Le représentant de la société SNAM mentionne qu'une cinquantaine de batteries de voitures électriques/hybrides peuvent être démantelées quotidiennement. Environ deux heures de démantèlement par batterie sont nécessaires pour les grosses batteries. Concernant les batteries de smartphone, la société comptabilise environ 500 kilos par heure.

## **4) Présentation des évolutions envisagées à court terme sur le site de la société SNAM**

### 4.a) Arrêt définitif de l'unité hydrométallurgie hydrozinc

M. le représentant de la société SNAM présente l'arrêt définitif de l'unité hydrométallurgie hydrozinc. L'atelier est en cours de démantèlement et de réfection.

### 4.b) Réflexions en cours sur l'unité hydrométallurgie hydrobat

Une modification du projet initial est en cours, afin de réaliser une unité pilote. Un rapport à connaissance va être transmis à l'autorité préfectorale. Dans un premier temps, l'extraction du carbonate de lithium sera réalisée par le lavage puis cristallisation de la black mass.

## **5) Questions diverses**

M. le représentant de l'association ADEBA souhaite revenir sur les incidents de 2023 et 2024, ainsi que sur un document émis de la Haute Autorité de Santé (HAS).

La HAS a publié, le 7 octobre 2024, un document concernant les sols pollués en cadmium. Il fait remarquer que l'étude de santé publique CASSIOPEE (Cadmium et Arsenic dans les Sols : Impact Observé sur une Population ExposéE) avait permis de constater en 2008 la présence de cadmium dans les sols, avec des taux dépassant les seuils donnés. Il était donc important pour les habitants de rester vigilants en évitant de consommer des légumes de leur jardin.

Le chef de l'UID de la DREAL indique qu'à ce stade, il n'a pas connaissance du récent document publié par la HAS.

L'association ADEBA rapporte que l'étude du plan de surveillance sanitaire et environnementale élaborée suite à l'incendie de la société SOPAVE ne fait référence qu'à une seule exploitation agricole. Il est essentiel que toutes les autorités publiques, les collectivités territoriales et le SDIS instaurent une culture du risque dans la région.

Le représentant de la société SNAM mentionne que la surveillance sanitaire et environnementale concerne plusieurs parcelles agricoles détenues par un même exploitant.

Le maire de Viviez affirme que la société SNAM a connu une amélioration ces dernières années. La commune demeure sceptique quant aux rejets de cadmium. Il souhaite savoir si la cheminée de la société VMBSO rejette du cadmium.

M. le directeur de la société VMBSO répond par la négative.

Le représentant du conseil départemental de l'Aveyron est satisfait de la coopération entre la société SNAM et les services de la DREAL en matière de réglementation.

Il est stipulé par la cheffe du SIDPC que l'exercice PPI (plan particulier d'intervention) est obligatoire tous les trois ans pour les établissements Seveso seuil haut.

M. le directeur de la société SNAM est satisfait du travail accompli par ses équipes, ainsi que des collaborations avec le SDIS et les autorités. Il a l'intention d'inviter les maires, le SDIS, la DREAL et M. le sous-préfet à discuter de la future stratégie. Les actionnaires ont donné leur accord pour investir 50 millions d'euros supplémentaires dans la stratégie d'investissement.

M. le sous-préfet remercie les participants pour ces échanges et lève la séance à 19h15.

Le sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue

Christophe BURBAUD

Annexe : Liste des participants  
CSS SNAM  
Le 23 octobre 2024

INTITULE	FONCTION	NOM	
<b>Collège administration</b>			
Préfecture de l'Aveyron	Le sous-préfet	BURBAUD Christophe	Présent
Préfecture de l'Aveyron SIDPC	La cheffe du SIDPC ou son représentant	CALLIS Alexandra BUROT Sandie	Présente Présente
Préfecture de l'Aveyron BEDD	Le chef du BEDD ou son représentant	ANGLADE Brigitte	Présente
DREAL	Le chef de l'UID Tarn et Aveyron L'inspecteur de l'environnement	BERLY Frédéric BODY Laurent	Présent Présent
DDT	Le directeur ou son représentant	COSTES Daniel	Présent
Agence régionale de santé	Le délégué départemental ou son représentant	-	Absent
DDETSPP (ex DIRECCTE)	Le chef de l'unité territoriale ou son représentant	-	Absent
<b>Collège collectivités territoriales</b>			
Conseil Départemental	Le président ou son représentant	Christian TIEULIE (conseiller dép. du canton Lot et Dourdou)	Présent
Communauté de communes Decazeville	Le président ou son représentant	TEUILIE Christine MARTY François	Présente Présent
Mairie de Viviez	Le maire ou son représentant	DENOIT Jean-Louis FOUQUENET Philippe	Présent Présent
<b>Collège riverains</b>			
Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique	Le président ou son suppléant	-	Excusé
Union locale CGT Aubin-Decazeville	Le président ou son suppléant	MAZARS Emmanuel	Présent
Association ADEBA	2 représentants désignés par le Président	GARROUSTE Bernard AUE Alain	Présent Présent
Société VM Building Solutions	Le directeur ou son représentant	Eric DEFFRADAS	Présent
<b>Collège exploitants</b>			
SNAM	Le directeur ou son représentant	FINK Cornélius NOEL Alexandre PETIT Laura	Présent Présent Présente
<b>Collège salariés</b>			
Salariés protégés désignés par la société		OGANDO Lilian GAZAL Marc	Absent Absent
<b>Personnalités qualifiées</b>			
SDIS	Le directeur ou son représentant	Capitaine Sébastien ROUQUETTE	Présent